



## Carte de séjour pour épouse-ukrainnienne de "salarié"

Par **val76**, le **04/04/2009** à **01:20**

Au mois d'octobre 2008 mon mari a reçu une carte de séjour temporaire « salarié ». Il est en CDI. Je suis en France depuis juillet 2002 avec nos 2 filles. Ai-je de la chance obtenir une carte de séjour? Quelle démarche y a faire?